

# QUELLES OBLIGATIONS LÉGALES POUR LES ASSOCIATIONS ?




**ORGANISATEUR :** MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

**THÈME :** LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 2

 En ligne

## PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Est-ce qu'une association est vraiment libre ou des lois spécifiques s'appliquent ? Le règlement intérieur est-il obligatoire ? Est-ce que l'association a le droit de faire des bénéfices ? Le bilan financier est-il indispensable ? Quelles formalités auprès de la préfecture ?

Réponses pour comprendre la loi 1901 et les obligations légales imposées aux associations.

En webinaire et en présentiel à l'Espace Dewailly.

## DATE(S) DE LA FORMATION



**18 janvier 2024**

18H00-20H00

## POUR S'INSCRIRE

-  0322925059
-  [contact@maam.fr](mailto:contact@maam.fr)
-  <https://www.maam.fr/agenda/maam>

## STRUCTURE FORMATRICE

-  Maison des associations d'Amiens métropole
-  Voir la présentation de cette structure